

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : COMMENT LIMITER LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ? AVEC LE RÉSEAU DES CTRC

Date de publication : 26/10/2020 - Energie/environnement

En France, près de 5 millions de ménages sont concernés par la précarité énergétique et exposés aux risques qui en découlent. Alors, de quelle façon limiter ces risques ?

La précarité énergétique désigne une situation dans laquelle un foyer a des difficultés à satisfaire ses besoins en énergie. Cette situation est souvent due à des problèmes d'isolation du logement. Elle entraîne des difficultés économiques pour le ménage, mais aussi des risques sanitaires et environnementaux liées notamment à des rejets de gaz polluants et nocifs.

En effet, un logement mal isolé ou équipé d'un système de chauffage défaillant est plus gourmand en énergie et plus polluant. De plus, les ménages concernés ont tendance à utiliser des chauffages d'appoint qui peuvent être à l'origine d'intoxication au monoxyde de carbone.

Pour limiter ces émissions toxiques, la meilleure façon d'agir à l'approche de l'automne est tout d'abord de **faire entretenir et contrôler par un spécialiste qualifié vos installations de chauffage comme votre poêle, votre insert ou votre chaudière.**

En ce qui concerne les cheminées, **un ramonage est nécessaire avant la remise en route**, afin d'éviter les émanations de fumées, gaz toxiques et vapeur d'eau mais aussi les risques d'incendies....

Pour rappel, votre contrat d'assurance peut prévoir une réduction d'indemnités en cas de sinistre si vous n'effectuez pas cet entretien.

Respectez scrupuleusement le fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération du logement, et n'obstruez jamais les orifices au dessus des fenêtres et des VMC.

Enfin, attention aux chauffages d'appoint qui peuvent être très dangereux, notamment à cause des émanations de CO₂, mais aussi de monoxyde de carbone. Ces appareils ne doivent pas être utilisés en continu et doivent être situés dans une pièce correctement ventilée.

En cas d'intoxication :

- aérez immédiatement,
- arrêtez le chauffage avec le disjoncteur,
- évacuez les lieux et appelez les secours en composant les numéros d'urgence le 112, 18 ou le 15.

En résumé :

- faites entretenir vos installations de chauffage,
- aérez correctement votre logement,
- limitez l'utilisation des chauffages d'appoint.

Vidéo réalisée avec la participation de l'association [INDECOSA CGT 61](#) et [CTRC Normandie](#).

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/precarite-energetique-comment-limiter-les-risques-pour-votre-sante-avec-le-reseau-des-ctrc>